Année académique 2022 - 2023 Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences : biologie, chimie, physique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 38 Maîtrise orale et écrite de la langue française 2.1			
Code	PEGN2B38SN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte **Cyrielle BONTEMPS** (bontempsc@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut **Bénédicte NORTIER** (benedicte.nortier@helha.be) HELHa Loverval **Caroline SOLEME** (caroline.soleme@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGN2B38SNA Maîtrise orale et écrite de la langue française 15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGN2B38SNA Maîtrise orale et écrite de la langue française 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Année académique 2022-2023 Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences : biologie, chimie, physique

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise orale et écrite de la langue française 1			
Code	13_PEGN2B38SNA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Caroline SOLEME** (caroline.soleme@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour objectif prermier d'amener l'étudiant à diagnostiquer et à développer de façon autonome ses compétences de maitrise de la langue française en vue d'accroitre ses chances de réussite des études supérieures et de préparer au mieux sa future insertion socioprofessionnelle.

Cette AA constitue la totalité de l'unité d'enseignement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

I. Au cours et/ou au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable de rédiger un texte avec ou sans outils de référence.

II. Au cours et/ou au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- La rédaction d'écrits personnels (autobiographie réelle ou symbolique)
- Relecture à l'aide d'Antidote
- La synthèse de textes/ L'écriture scientifique (préparation à l'écriture du TFE).
- La réponse synthétique à une question thématique
- La prise de parole en public (présentation des travaux)
- Bases d'étymologie

Démarches d'apprentissage

- Contenus construits en interaction avec les étudiants
- Travaux de groupe

- Travaux individuels
- Pratique de l'écriture

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, proposer des productions supplémentaires à l'enseignant afin d'obtenir une correction et des conseils.

Sources et références

Les ouvrages de référence sont mentionnés au cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les documents dactylographiés, les notes personnelles de l'étudiant, les présentations PowerPoint disponibles sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'UE sera évaluée sur la base d'un travail écrit en janvier (recherche documentaire pour une répondre synthétiquement à une question et écrit personnel pour donner son avis par rapport à cette question).

La défense de ces travux se déroulera lors d'un examen oral.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	50				
Période d'évaluation	Exo	50			Exe	100

Trv = Travaux, Exo = Examen oral, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l’absence d’un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l’enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session de juin à une date fixée conjointement par l’enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de juin ou de septembre couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l’enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).